|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **American Chemical Society**  **Service des publications**  **Contrat d’accès institutionnel aux produits en ligne** |  |

Ce Contrat d’accès institutionnel aux produits en ligne (le « Contrat ») est conclu en ce \_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 201\_\_ entre American Chemical Society (« ACS »), organisation à but non lucratif constituée sous le régime de la loi fédérale, sise au 1155, 16th Street NW, Washington DC 20036 et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ sis au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (le « Concessionnaire ») (ACS et le Concessionnaire sont collectivement dénommés les « Parties » dans le présent Contrat).

**1. PORTÉE DE LA LICENCE**

ACS octroie au Concessionnaire une licence non exclusive et incessible permettant d’accéder aux produits et services d’ACS tels que spécifiquement énoncés dans les pièces jointes aux présentes (collectivement les **« Produits**ACS**»**), sous réserve des conditions générales énoncées dans le présent Contrat et dans l’ensemble des pièces qui y sont jointes.

**2. DURÉE**

**a**. Le présent Contrat expirera initialement le 31 décembre 2018. Sauf accord contraire conclu par écrit entre ACS et le Concessionnaire, ou sauf si le Contrat est modifié ou résilié conformément aux stipulations des présentes, le Contrat sera renouvelé automatiquement pour des périodes supplémentaires d’un an moyennant paiement de droits annuels couvrant l’accès, l’abonnement et/ou la maintenance de la plateforme tels que déterminés par ACS et consentis par le Concessionnaire.

**b**. ACS pourra occasionnellement demander à ce que les Parties signent un nouveau Contrat.

**3. DROITS ET PAIEMENTS**

**a.**  Le Concessionnaire consent à payer à ACS les montants (Droits d’accès) établis dans la pièce jointe « Droits d’accès » susceptible d’être complétée par accord mutuel. ACS n’activera pas l’accès du Concessionnaire aux Produits ACS tant que le Concessionnaire n’aura pas fourni à ACS : 1) l’adresse e-mail d’un contact ; 2) un Contrat dûment signé et 3) toute autre information nécessaire à ACS pour mettre en œuvre et activer l’accès du Concessionnaire.

**b.** Le Concessionnaire consent à payer toutes les factures ACS au titre des Droits d’accèsdans les quarante-cinq (45) jours de la réception de la facture. ACS se réserve le droit de mettre fin à l’accès du Concessionnaire aux Produits ACS et de résilier le présent Contrat si le Concessionnaire ne satisfait pas à son obligation de paiement des Droits d’accès conformément à la facture ACS.

**c.** ACS se réserve le droit de modifier les Droits d’accès pour tout renouvellement, moyennant un avis écrit au Concessionnaire.

**4. TYPE DE CLIENT INSTITUTIONNEL ; UTILISATEURS AUTORISÉS ; SITES ; ADRESSES**

**a.** Si le Concessionnaire est un « consortium », le Concessionnaire devra, avant qu’ACS n’active l’accès du Concessionnaire aux Produits ACS, fournir à ACS une liste à jour de tous les membres participants du consortium et mentionnant leur emplacement physique et leur adresse IP. Par ailleurs, en concluant le présent Contrat, le Concessionnaire confirme qu’il a la capacité de conclure le présent Contrat au nom de chacun des membres du consortium mentionné sur ladite liste. Pendant la Durée des présentes, le Concessionnaire devra notifier ACS, dans les plus brefs délais, de tout changement relatif aux membres du consortium. Le Concessionnaire reconnaît que des changements relatifs aux membres du consortium peuvent nécessiter une modification des Droits d’accès payables en vertu du présent Contrat. Le Concessionnaire devra informer chacun des membres du consortium des conditions générales régissant l’accès aux Produits ACS. Le Concessionnaire consent par ailleurs à avertir ACS, dans les plus brefs délais, s’il a connaissance de violations du présent Contrat par un des membres du consortium et/ou les utilisateurs autorisés du consortium et coopérera avec ACS dans les recherches de telles violations ou utilisations non autorisées et dans la mise en œuvre de mesures raisonnables visant à prévenir toute récidive.

**b.** ACS accorde au Concessionnaire et à ses Utilisateurs autorisés sur les sites autorisés approuvés par ACS (les « Sites autorisés ») énoncés dans la Pièce jointe relative à la Liste des sites et aux Adresses IP (« Pièce jointe Liste des sites ») un accès aux Produits ACS en ligne. Le présent Contrat s’applique au Concessionnaire et aux Utilisateurs autorisés individuellement sur les Sites autorisés. Aux fins du présent Contrat, « Utilisateurs autorisés » désigne les personnes travaillant en tant qu’employés, les enseignants titulaires et autres enseignants, ainsi que les personnes officiellement inscrites en tant qu’étudiants à temps plein ou à temps partiel sur un Site autorisé. Les Utilisateurs autorisés peuvent avoir accès aux Produits ACS à distance. D’autres personnes, physiquement présentes sur un Site autorisé, peuvent également avoir accès aux Produits ACS, mais pas à partir de lieux n’étant pas compris dans un Site autorisé (« Autres utilisateurs »).

**c**. Les Utilisateurs autorisés seront reconnus et autorisés grâce à leurs adresses Internet Protocol (« IP »). Il incombe au Concessionnaire de fournir des adresses IP valides. La forme des adresses IP doit être acceptable pour ACS tel que défini dans la Pièce jointe concernant les Adresses IP et la Liste des sites. Le propriétaire de l’IP doit pouvoir être vérifié et les adresses IP doivent être directement affiliées au Concessionnaire. Seules les adresses IP soumises par le Concessionnaire et figurant sur la Pièce jointe relative à la Liste des sites et approuvées par ACS donneront accès aux Produits ACS. Si le ou les Concessionnaires prévoient d’utiliser un Serveur mandataire ou d’activer un accès VPN (Virtual Private Network), cet accès devra être enregistré auprès d’ACS et utiliser une configuration approuvée par ACS.

**d.** Le Concessionnaire devra exercer une diligence raisonnable concernant tout contrôle de l’accès en vue d’assurer que seuls les Utilisateurs autorisés et les Autres utilisateurs accèdent aux Produits ACS pour un usage autorisé et une telle tâche engagera sa responsabilité. Toute utilisation/tout téléchargement de contenu ACS par des Utilisateurs autorisés et d’Autres utilisateurs y ayant accès par le biais du pare-feu du Concessionnaire, des serveurs mandataires et des autres portails à la disposition des utilisateurs autorisés par les adresses IP approuvées par ACS énoncées dans la Pièce jointe relative à la Liste des sites seront pris en compte dans les Droits d’accès du Concessionnaire. Le Concessionnaire consent à communiquer aux Utilisateurs autorisés et aux Autres utilisateurs les conditions pertinentes s’appliquant à l’accès aux Produits ACS. Par ailleurs, le Concessionnaire consent à avertir ACS dans les plus brefs délais s’il a connaissance de violations du présent Contrat par des Utilisateurs autorisés et d’Autres utilisateurs, et à coopérer avec ACS dans les recherches relatives à de telles violations ou utilisations non autorisées et dans la mise en œuvre de mesures raisonnables visant à prévenir toute récidive.

**5. UTILISATIONS PERMISES**

**a.** Les Utilisateurs autorisés et les Autres utilisateurs peuvent visualiser, télécharger, enregistrer ou imprimer des articles isolés, des chapitres isolés de livres, des comptes-rendus, des monographies de Reagent Chemicals ou d’autres éléments issus des Produits d’ACSdans le cadre de leur utilisation scientifique personnelle, de leurs recherches et à des fins éducatives. Si le Concessionnaire est une entité commerciale, les Utilisateurs autorisés pourront utiliser les Produits ACS dans le cadre des recherches entreprises dans le cours normal de leur travail ou afin d’obtenir l’approbation réglementaire relative aux produits pharmaceutiques, tel que stipulé dans les présentes. Les Utilisateurs autorisés et les Autres utilisateurs pourront réaliser une copie papier d’articles isolés, de chapitres de livres isolés, de comptes rendus, de monographies de Reagent Chemicals ou d’autres éléments isolés issus des Produits ACSdans le cadre de l’utilisation interne ou personnelle d’autres personnes qui sont des Utilisateurs autorisés mais qui ne sont pas en mesure d’accéder aux Produits ACS personnellement. Les Utilisateurs autorisés et les Autres utilisateurs pourront inclure (et ils sont encouragés à le faire) des liens vers les Produits ACSdans le cadre des services offerts pour le cours ou dans une communication électronique.

**b.** Nonobstant les stipulations de la section « Utilisations interdites » des présentes, le Concessionnaire pourra utiliser les Produits ACS pour satisfaire aux exigences des Prêts entre bibliothèques (« ILL »). Les ILL sont autorisés dans le cadre d’une recherche universitaire non commerciale par les usagers d’autres bibliothèques, telles que les bibliothèques publiques, scolaires ou universitaires. Le Concessionnaire peut obtenir la copie d’articles isolés, de chapitres de livres isolés, de comptes-rendus, de monographies de Reagent Chemicals ou d’autres éléments isolés issus des Produits ACSau format PDF (Portable Document Format) et la transmettre à la bibliothèque qui en fait la demande dans le cadre des ILL par courrier, par fax ou par transmission électronique. Le Concessionnaire peut réaliser jusqu’à cinq (5) copies gratuites d’articles de revues isolés, de comptes rendus, de chapitres de livres isolés, de monographies de Reagent Chemicals ou d’autres éléments isolés issus des Produits ACSpar an aux fins des ILL. Des demandes supplémentaires peuvent être satisfaites uniquement si les droits applicables à chaque document isolé à copier sont versés soit au Copyright Clearance Center, soit directement à ACS par le biais de ses procédures de vente pour chaque article, chapitre isolé d’un livre, compte-rendu, monographie de Reagent Chemicals ou autre élément isolé issu des Produits ACS.

**c.** Le Concessionnaire et les Utilisateurs autorisés pourront fournir des exemplaires papier ou électroniques d’articles isolés obtenus à partir des Produits ACS à des organismes de régulation nationaux ou internationaux en relation avec la préparation ou la soumission des demandes du Concessionnaire ou des Utilisateurs autorisés concernant les demandes d’autorisation de médicaments et de produits, dans la mesure où lesdites demandes n’aboutissent pas à une redistribution commerciale générant des profits directs. Le Concessionnaire et les Utilisateurs autorisés pourront fournir des exemplaires sous forme papier ou électronique d’éléments isolés issus des Produits ACS, lorsque cela est requis par la loi.

**d.** Le Concessionnaire et les Utilisateurs autorisés pourront fournir des exemplaires sous forme papier ou électronique des articles isolés obtenus à partir des Produits ACS pour répondre aux demandes de professionnels de la santé ou d’autres tiers relatives aux produits médicaux du Concessionnaire. De tels exemplaires devront comporter, sans modification, les avis de droits d’auteur préalablement incorporés aux Produits ACS. Une telle utilisation des Produits ACS est limitée aux réponses faites aux demandes de renseignements. Pour être tout à fait précis, cela exclut les fournitures proactives ou multiples d’articles à des fins de marketing, de vente ou autres, y compris toute activité qui remplacerait un abonnement ou l’achat de tirés à part.

**6. UTILISATIONS INTERDITES**

**a.** Sous réserve des stipulations de la section relative aux Utilisations autorisées des présentes, le Concessionnaire et ses Utilisateurs autorisés et Autres utilisateurs s’engagent à ne pas transmettre, transférer, vendre, louer ou autrement distribuer sciemment les Produits ACS ou donner accès à ceux-ci, en tout ou partie, à quelque tiers que ce soit. Les articles isolés, les chapitres de livres isolés, les comptes-rendus, les monographies de Reagent Chemicals ou autres éléments isolés issus des Produits ACSet les autres informations obtenues en vertu du présent Contrat ne sauraient être utilisés dans le cadre d’actes rémunérés, tels que la délivrance d’un document, sauf s’il s’agit d’une transaction faisant l’objet d’un accord séparé. Les Produits ACSne sauraient être utilisés pour fournir des articles isolés, des chapitres de livres isolés, des comptes-rendus, des monographies de Reagent Chemicals ou d’autres éléments isolés à des personnes sollicitant des ILL qui sont employées par une organisation commerciale ou par une bibliothèque appartenant à une société à but lucratif sans l’approbation écrite préalable d’ACS.

**b.** Les Utilisateurs autorisés et les Autres utilisateurs ne pourront pas utiliser les Produits ACS dans le cadre d’un travail accompli au nom d’une entité commerciale autre que le Concessionnaire. Le Concessionnaire consent à prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer l’utilisation appropriée des Produits ACS par les Utilisateurs autorisés et les Autres utilisateurs et consent à remédier aux cas décelés d’utilisation interdite.

**c**. Les Utilisateurs autorisés et les Autres utilisateurs ne pourront ni modifier, ni altérer, ni créer d’œuvres dérivées de documents contenus dans les Produits ACSsans la permission écrite préalable d’ACS. L’indexation, que ce soit par des moyens humains ou mécaniques, l’agrégation, l’exploration de données, le partage de fichiers entre collègues (ou autres) constituent des utilisations interdites, à moins qu’un établissement ne conclue avec ACS un contrat spécifique séparé à cette fin. Les utilisateurs ne peuvent pas utiliser d’illustrations ou d’autres extraits graphiques ou textuels sans citer et inclure la totalité du lien de l’URL permanente vers le document approprié contenu dans les Produits ACS.

**d.** Les articles isolés, les chapitres de livres, les monographies de Reagent Chemicals et autres éléments isolés issus des Produits ACS incluant des informations obtenues dans le cadre de l’accès aux Produits ACS ne doivent pas être systématiquement téléchargés ou republiés sur un support, que ce soit sur papier ou sous forme électronique. Les articles isolés, les chapitres de livres, les monographies de Reagent Chemicals ou les autres éléments isolés issus des Produits ACS ne peuvent pas être téléchargés en totalité, ni conservés centralement à des fins de récupération ultérieure.

**e.** Le Concessionnaire reconnaît qu’ACS peut empêcher le Concessionnaire et ses Utilisateurs autorisés et Autres utilisateurs d’utiliser, de mettre en œuvre ou d’autoriser l’utilisation de toute application ou tout outil informatisé ou automatisé pour explorer, indexer, tester ou autrement obtenir des informations issues de Produits ACS (y compris, sans limitation, toute application de type « araignée » ou « robot d’exploration ») ayant un impact préjudiciable sur l’utilisation des services en vertu du présent Contrat. Le Concessionnaire s’engage à aider ACS à corriger l’utilisation non autorisée de telles méthodes ou applications et reconnaît qu’ACS peut, le cas échéant, mettre en œuvre des outils ou d’autres contrôles sur les Produits ACS pour réglementer ou restreindre l’utilisation des applications informatisées ou automatisées utilisées pour explorer, indexer, tester ou obtenir des informations issues de Produits ACS. ACS reconnaît que le Concessionnaire ne pourra peut-être pas empêcher ses Utilisateurs autorisés et Autres utilisateurs d’utiliser de telles méthodes ou applications.

**f.** Le Concessionnaire est tenu de notifier à ACS toute violation du droit d’auteur ou toute utilisation non autorisée dont il a connaissance. Le Concessionnaire collaborera avec ACS dans ses enquêtes sur de telles utilisations non autorisées et dans la mise en œuvre des mesures raisonnables visant à empêcher toute récidive.

**7. ESSAI ET/OU NOUVEAUX ABONNEMENTS**

Le Concessionnaire pourra occasionnellement, pendant la durée des présentes, vouloir accéder à d’autres produits et/ou services ACS non énoncés dans le présent Contrat en tant que Produits ACS, soit pour une période d’essai limitée (« Abonnement d’essai ») pour déterminer leur utilité et leur adaptation aux besoins du Concessionnaire, soit pour modifier la liste des Produits ACS pendant la durée du présent Contrat restant à courir. De même, le Concessionnaire pourra occasionnellement, pendant la durée des présentes, vouloir accéder à d’autres produits et/ou services ACS par le biais du Plan d’accès mesuré (PAM). L’accès et l’utilisation par le Concessionnaire de tels produits et/ou services ACS supplémentaires seront soumis et régis par l’ensemble des Conditions générales du présent Contrat.

8. ACCÈS

**a.** ACS devra faire des efforts commercialement raisonnables pour assurer la disponibilité continue des Produits ACS par le biais d’Internet. Il est entendu que la disponibilité pourra être affectée par des interruptions périodiques pour cause de maintenance du ou des serveur(s), d’installation ou de tests de logiciels, de chargement de nouveaux fichiers d’informations ou de suspension du service ou du fonctionnement du matériel hors du contrôle d’ACS, y compris les services de télécommunications publics et privés, ainsi que les nœuds ou équipements d’Internet. ACS n’assume aucune responsabilité en cas de retard, d’interruption de service, d’erreur de transmission, d’incompatibilités de logiciels ou de matériel, de force majeure ou d’autres défauts d’exécution.

b. Sauf en cas de résiliation motivée, sur demande au moment de l’annulation ou à l’expiration du présent Contrat, le Concessionnaire aura accès aux Produits ACS faisant partie des ACS Web Editions si ceux-ci ont été publiés pendant la période d’accès souscrite par le Concessionnaire. Après l’annulation de tout ou partie de l’accès couvert par l’abonnement, le Concessionnaire pourra conserver des droits d’accès numérique limités aux revues ayant fait l’objet d’un abonnement et ayant été publiées pendant la période durant laquelle le Concessionnaire avait un abonnement payant actif à ACS Web Editions. De tels droits d’accès numériques seront subordonnés au paiement de frais annuels de maintenance de la plateforme après annulation. *Les Chemical & Engineering News*, le Journal of Chemical Education, les produits Back-file ou Archive, les eBooks Symposium Series ou le contenu acquis par le biais d’ACS Articles on Command, ACS Metered Access et ACS Lab Packs ne bénéficient pas des droits après annulation. Les Contrats résiliés pour cause de défaillance ou suite à celle-ci ne bénéficient pas des droits après annulation en vertu du présent programme. Après l’annulation d’un abonnement aux Produits ACS, aucun service supplémentaire ne sera fourni à l’exception des options susmentionnées pour ACS Web Editions.

**c.** ACS fera des efforts raisonnables pour assurer la disponibilité des articles des numéros des revues archivées publiés entre 1879 et 1995, au format PDF. Au cas où il serait commercialement déraisonnable pour ACS d’assurer la disponibilité continue des archives au format PDF, ACS, après concertation avec son comité consultatif, créera une copie de conservation des documents archivés qu’elle remettra à un dépositaire acceptable pour les établissements qui auront souscrit un contrat d’accès séparé.

**d.** ACS fera des efforts raisonnables pour assurer l’accès à ACS Symposium Series Archive, Current Editions de la série Symposium et au contenu publié d’autres livres numériques similaires au format PDF et/ou HTML. Dans le cas improbable où il serait commercialement déraisonnable pour ACS de continuer à assurer la disponibilité du contenu, ACS, après concertation avec son comité consultatif, créera une copie de conservation des ACS Symposium Series Archives et des Current Editions de la série Symposium en ligne qui sera mise à disposition par le biais d’un établissement dépositaire acceptable.

**e.** ACS consent à fournir un COMPTEUR conforme au Concessionnaire ou, si ledit COMPTEUR est remplacé par une autre norme d’établissement de rapports, des rapports d’utilisation comparables par le biais d’un site Web en libre-service mensuel relatif aux Produits ACS concernéssouscrits par le Concessionnaire en vertu des présentes.

**9. LITIGES**

Les Parties s’engagent à entamer des négociations pour résoudre toute controverse, toute réclamation ou tout litige (« Litige») résultant du présent Contrat ou s’y rapportant. Les Parties s’engagent à négocier de bonne foi pour résoudre un tel litige éventuel, de façon mutuellement satisfaisante, dans les dix (10) jours suivant notification écrite du litige ou tout autre délai convenu par ACS et le Concessionnaire. Si le litige n’est pas réglé dans les délais convenus, les Parties conviennent de résoudre le litige, à la demande de l’une quelconque des Parties, par arbitrage contraignant et sans appel, conformément aux Règles d’arbitrage commercial de l’American Arbitration Association alors en vigueur. L’arbitrage aura lieu dans le District de Columbia (États-Unis). Le ou les arbitres seront tenus de respecter les stipulations du présent Contrat dans le cadre de la résolution du litige et ils ne pourront pas octroyer de dommages punitifs ou imposer une exécution en nature. La décision du ou des arbitres sera sans appel et contraignante pour les Parties et toute sentence arbitrale pourra être enregistrée auprès d’un tribunal compétent et appliquée par celui-ci. Les Parties conviennent que la conduite et les résultats de l’arbitrage resteront confidentiels, sauf si la loi en dispose autrement. Nonobstant toute stipulation contraire dans la présente Section, les litiges dans lesquels il y aura demande d’injonction ou d’application d’un recours en Équité, y compris l’exécution en nature, pourront être portés devant un tribunal compétent, où que ce soit dans le monde.

**10. RÉSILIATION**

**a. Résiliation pour défaut.** Si l’une des parties enfreint l’une des stipulations du présent Contrat, l’autre partie pourra envoyer à ladite partie une notification écrite de l’infraction mentionnant un délai raisonnable pour y remédier qui ne pourra être inférieur à sept (7) jours ouvrables. S’il n’est pas remédié à l’infraction avant la fin de ce délai, ou si les Parties ne parviennent pas à se mettre d’accord sur la prolongation du délai pour y remédier, la partie qui n’a pas commis l’infraction pourra résilier le présent Contrat avec prise d’effet immédiate, moyennant notification écrite envoyée à l’autre partie. Au cas où le Concessionnaire souhaiterait regagner son accès après une résiliation pour défaut, si la période d’accès réduit est inférieure à quatre-vingt-dix (90) jours, il n’y aura pas de réduction du coût de l’abonnement en cours du Concessionnaire. Si le Concessionnaire est réintégré plus de quatre-vingt-dix (90) jours après l’annulation, il devra payer des frais de réintégration de 500 USD avant de pouvoir recouvrer ses droits d’accès. Une fois que le compte du Concessionnaire aura été jugé en règle, ACS fournira au Concessionnaire un crédit au prorata à valoir sur ses frais d’abonnement de l’année suivante, équivalant au délai d’accès réduit ou résilié.

**b. Résiliation pour raisons de commodité.** L’une ou l’autre partie peut résilier le présent Contrat à tout moment moyennant l’envoi à l’autre partie d’un préavis écrit de soixante (60) jours. Dans le cas d’une telle résiliation par le Concessionnaire, celui-ci ne recevra pas de remboursement au prorata des Droits d’accès inutilisés et, dans le cas d’une telle résiliation par ACS, le Concessionnaire aura droit au remboursement au prorata des Droits d’accès inutilisés.

**11. DROITS D’AUTEUR ; AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Sauf indication spécifique contraire, ACS est le détenteur de tous les droits, titres et intérêts liés au contenu des Produits ACS,y compris, notamment, les revues, les articles isolés, les résumés, les chapitres de livres et les comptes-rendus. Tous les produits ACS sont protégés en vertu des lois sur les droits d’auteur des États-Unis codifiées au Titre 17 du Code des États-Unis et soumis à la Convention universelle des droits d’auteur et à la Convention de Berne sur les droits d’auteur. Le Concessionnaire s’engage à ne pas retirer ou rendre illisibles les avis de droits d’auteur. Le Concessionnaire reconnaît qu’il ne peut prétendre à la propriété d’une quelconque partie des Produits ACS ou des autres informations exclusives auxquelles il est possible d’accéder en vertu du présent Contrat.

Les noms « American Chemical Society », « ACS » et les titres des revues et des autres Produits ACS sont des marques de commerce d’ACS.

**12. RENONCIATION AUX GARANTIES ; LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

ACS garantit avoir le droit de consentir le présent Contrat. À L’EXCEPTION DE CE QUI EST INDIQUÉ DANS LA PHRASE QUI PRÉCÈDE, ACS N’OFFRE AUCUNE GARANTIE ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT, EXPLICITEMENT OU IMPLICITEMENT, EU ÉGARD AUX PRODUITS ACS, Y COMPRIS CONCERNANT LEUR QUALITÉ, LEUR ORIGINALITÉ, LEUR CARACTÈRE APPROPRIÉ, LEUR FACILITÉ DE RECHERCHE, LEUR FONCTIONNEMENT, LEUR PERFORMANCE, LEUR RESPECT DES PROCÉDÉS INFORMATIQUES, LEUR QUALITÉ MARCHANDE OU LEUR ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

ACS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT : LES DOMMAGES EXEMPLAIRES, SPÉCIAUX, INDIRECTS, SECONDAIRES, ACCESSOIRES OU AUTRES RÉSULTANT OU DÉCOULANT DE LA LICENCE ACCORDÉS EN VERTU DES PRÉSENTES ; L’UTILISATION OU L’INCAPACITÉ D’UTILISER UN QUELCONQUE PRODUIT ACS, LA PERFORMANCE DES PRODUITS ACS EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, LA RÉSILIATION DU PRÉSENT CONTRAT PAR ACS OU LA PERTE DE DONNÉES, D’ACTIVITÉS OU DE CLIENTÈLE, MÊME SI ACS A ÉTÉ INFORMÉE OU EST CONSCIENTE DU RISQUE DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ CONSOLIDÉE TOTALE D’ACS RELATIVE À TOUTE VIOLATION OU RÉSILIATION DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE MONTANT TOTAL PAYÉ PAR LE CONCESSIONNAIRE POUR ACCÉDER AUX PRODUITS ACS AU TITRE DE L’ANNÉE PENDANT LAQUELLE DES RÉCLAMATIONS SONT PRÉSENTÉES OU PENDANT LAQUELLE DES PERTES OU DOMMAGES SE PRODUISENT, QUE CEUX-CI AIENT UN FONDEMENT CONTRACTUEL, CIVIL OU AUTRE, Y COMPRIS, NOTAMMENT, S’ILS SE FONDENT SUR LA NÉGLIGENCE. Les limitations et exclusions de certains dommages énoncées ci-dessus s’appliqueront sans tenir compte du succès ou de l’efficacité d’autres recours. Aucune réclamation ne pourra être engagée contre ACS si l’action en justice y afférente n’est pas intentée dans un délai d’un (1) an après l’événement ayant donné lieu à la réclamation.

**13.** **AUTORISATION DU CONCESSIONNAIRE**

Si le présent Contrat est octroyé à un Consortium, le Concessionnaire déclare et garantit qu’il a le droit de conclure le présent Contrat pour le compte de chacun des membres du Consortium. Le Concessionnaire assumera la responsabilité du respect de l’ensemble des conditions générales du présent Contrat par tous les membres du Consortium et par tous les Utilisateurs autorisés et Autres utilisateurs. Si le présent Contrat ne concerne pas un consortium, le soussigné déclare et garantit qu’il est en droit de conclure les présentes au nom du Concessionnaire.

**14.** **INDEMNISATION**

Le Concessionnaire s’engage à indemniser ACS en cas de procès intenté par des Utilisateurs autorisés et/ou Autres utilisateurs et/ou membres de Consortium contre ACS et en cas de procès intenté contre ACS en conséquence d’une action quelconque des Utilisateurs autorisés et/ou Autres utilisateurs et/ou membres de Consortium. Si ACS a déterminé que le Concessionnaire était un « consortium », toutes les références au « Concessionnaire » présentes dans le Contrat s’appliqueront sans restriction au Consortium et à chacun de ses membres.

**15. GÉNÉRALITÉS**

Le présent Contrat énonce la totalité de l’accord entre les Parties et ne peut pas être modifié sans le consentement écrit explicite des deux Parties. La validité, l’interprétation et l’exécution du présent Contrat sont régies et interprétées conformément aux lois du District de Columbia, aux États-Unis, sans référence à ses principes relatifs aux conflits de lois. Le Concessionnaire reconnaît que la livraison des Produits ACS se fera dans le District de Columbia, aux États-Unis. Le Concessionnaire devra payer toutes les taxes liées aux présentes légalement à sa charge, en dehors des impôts sur les bénéfices nets d’ACS, résultant de l’utilisation par le Concessionnaire des Produits ACSet/ou des autres droits lui ayant été octroyés en vertu du présent Contrat. Le Concessionnaire ne pourra pas céder ou transférer ses droits en vertu du présent Contrat, sans le consentement exprès écrit d’ACS.

**16. ACCEPTATION**

La signature du présent Contrat constitue l’acceptation par le Concessionnaire des conditions générales contenues dans les présentes. Le Concessionnaire garantit qu’il a lu et compris le présent Contrat. ACS se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions non essentielles du présent Contrat en affichant les conditions générales modifiées non essentielles sur le site Web des publications d’ACS. Toute utilisation des Produits ACS après un tel affichage vaudra acceptation des conditions générales non essentielles ainsi modifiées. (Aux fins de clarification, les conditions générales « essentielles » concernent : la tarification/les honoraires, les conditions, les utilisations autorisées, les utilisations interdites, la résiliation et le sujet du contrat. Tout élément qui ne fait pas partie de cette liste est considéré comme « non essentiel ». ACS informera le Concessionnaire par écrit de toute modification d’envergure du présent Contrat.)

**ACCEPTÉ :**

J’ai lu toutes les conditions générales du présent Contrat et j’accepte de les respecter et de m’y conformer.

Concessionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature autorisée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom en caractères d’imprimerie de la personne habilitée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Cédant : \_American Chemical Society\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature autorisée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom en caractères d’imprimerie de la personne habilitée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

| **Nom de l’institution :** | COUPERIN CONSORTIUM | | |
| --- | --- | --- | --- |
|  | \* 35 caractères maximum pour la ligne réservée au nom | | |
| **Adresse :** |  | | |
|  |  | | |
| **(Rue, Ville, État/Province/Département, Pays, Code postal)** |  | | |
|  |  | | |
|  |  | | |
|  | \* 30 caractères maximum pour la ligne réservée à l’adresse. Le pays figure à la 4e ligne, s’il s’agit d’une adresse internationale | | |
| **Nom du contact autorisé :** | Thierry Bleux | | |
| **E-mail :** | [Thierry.bleux@univ-lyon1.fr](mailto:Thierry.bleux@univ-lyon1.fr) | | |
| **Téléphone :** |  | | |
| **Fax :** |  | | |
|  |  | | |
| **Adresse de facturation :** |  | | |
| **(Si achat par le biais d’un Agent, veuillez indiquer le nom et l’adresse de l’Agent ici)** |  | | |
|  |  | | |
|  |  | | |
|  | \* 30 caractères maximum pour la ligne réservée à l’adresse. Le pays figure à la 4e ligne, s’il s’agit d’une adresse internationale | | |
| **Nom du contact de facturation :** |  | | |
| **E-mail :** |  | | |
| **Téléphone :** |  | | |
|  |  | | |
| **Nom du contact de Contrat d’accès :** |  | | |
| **E-mail :** |  | | |
| **Téléphone :** |  | | |
|  |  | | |
| **N° de bon de commande** |  | | |
| **N° de TVA (Comptes en UE uniquement)** |  | | |
|  |  | | |
| **Informations sur le site :** | | | |
| **Veuillez indiquer le nom et l’adresse complets de chaque site et tous les emplacements qui participent au Contrat d’accès. Veuillez répertorier tous les sites et adresses IP supplémentaires sur une feuille séparée au besoin dans le format indiqué ci-dessous.** | | | |
|  |  | | |
| **Remarque sur l’adresse IP : Veuillez indiquer les numéros séparés par des points (exemple : adresse IP 123.456.7.\*). L’adresse IP doit indiquer au moins les deux premiers groupes de numéros, communément appelés une adresse de Niveau B, ou les trois premiers groupes de numéros (adresse de Niveau C), ou l’adresse IP complète du ou des serveurs Proxy en charge des sites autorisés.** | | | |
|  |  | | |
| **Nom de l’emplacement** | **Adresse** | **Adresse(s) IP** | |
|  | **(Rue, Ville, État/Province/Département, Pays, Code postal)** | **De** | **À** |
| UNIV DU LITTORAL COTE D'OPALE |  |  |  |
| AIX-MARSEILLE UNIV |  |  |  |
| UNIV CAEN-NORMANDIE |  |  |  |
| UNIV PARIS SUD |  |  |  |
| INSERM |  |  |  |
| UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE |  |  |  |
| UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS |  |  |  |
| UNIV DES ANTILLES ET DE LA GUYANE |  |  |  |
| UNIV DE LA POLYNESIE FRANCAISE |  |  |  |
| CIRAD |  |  |  |
| CNAM |  |  |  |
| ECOLE DES MINES D'ALBI |  |  |  |
| LILLE 2 UNIV OF HEALTH AND LAW |  |  |  |
| UNIV MONTPELLIER II |  |  |  |
| UNIV DE SAVOIE |  |  |  |
| BRGM STI DVI POLE |  |  |  |
| UNIV DE BOURGOGNE |  |  |  |
| UNIV DE LA REUNION |  |  |  |
| IFP ENERGIES NOUVELLES |  |  |  |
| UNIV DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR |  |  |  |
| UNIV PIERRE ET MARIE CURIE |  |  |  |
| UNIV STRASBOURG |  |  |  |
| UNIV D' ANGERS |  |  |  |
| UNIV D'EVRY-VAL-D'ESSONNE |  |  |  |
| UNIV OF BORDEAUX |  |  |  |
| UNIV DE CERGY-PONTOISE |  |  |  |
| UNIV D'AVIGNON ET DES PAYS DU VAUCLUSE |  |  |  |
| UNIV D'ORLEANS |  |  |  |
| UNIV DU HAVRE |  |  |  |
| ENS DE LYON |  |  |  |
| UNIV LILLE 1 SCIENCE TECHNOLOGIES |  |  |  |
| UNIV DU SUD TOULON VAR |  |  |  |
| UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES |  |  |  |
| UNIVERSITE DE RENNES 1 |  |  |  |
| UNIV TOULOUSE III - PAUL SABATIER |  |  |  |
| UNIV CLAUDE BERNARD LYON 1 |  |  |  |
| UNIV BLAISE PASCAL |  |  |  |
| E S P C I |  |  |  |
| UNIV PARIS DIDEROT |  |  |  |
| UNIV DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE |  |  |  |
| MINES PARIS TECH |  |  |  |
| IFREMER |  |  |  |
| UNIV PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE |  |  |  |
| UNIV DE NANTES |  |  |  |
| INST LAUE-LANGEVIN |  |  |  |
| IRSTEA |  |  |  |
| INSA ROUEN |  |  |  |
| UNIV FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS |  |  |  |
| INST NATL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE |  |  |  |
| UNIV DE PICARDIE JULES VERNE |  |  |  |
| BIU SANTE |  |  |  |
| INST SCIENTIFIC & TECHL INFORMATION |  |  |  |
| INST SCIENTIFIC & TECHL INFORMATION |  |  |  |
| UNIV DE TECHNOLOGIE DE TROYES |  |  |  |
| UNIV DE LORRAINE |  |  |  |
| BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE |  |  |  |
| ECOLE NATIONAL DES PONTS CHAUSSEES |  |  |  |
| INSTITUTE PASTEUR PARIS |  |  |  |
|  |  | | |
|  |  | | |
| **Commentaires :** |  | | |
|  |  | | |

|  |
| --- |